

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Orientations budgétaires pour 2020 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les orientations budgétaires pour 2020 reposent sur une analyse du contexte économique et des perspectives d'évolution des ressources de l'institution, au regard des principaux enjeux que porte son projet de mandat. Elles s'inscrivent naturellement dans une perspective pluriannuelle qui est celle du mandat et du programme prévisionnel des investissements de la collectivité.

Ces orientations budgétaires revêtent un caractère particulier : il s'agit pour la collectivité de préciser, d'engager et d'amplifier ses engagements pour le climat.

1.1. Maintenir le cap, approfondir l'effort et accélérer les transitions

Comme les années précédentes, les orientations budgétaires affichent une double volonté de persévérance et de constance, renforcée par l'accélération de l'engagement régional dans la dynamique de la Breizh COP. Trois grandes lignes sont ainsi tracées :

- un contexte 2020 ambivalent, qui ne paraît pas très éloigné de celui de l'année 2019 ;
- la constance de la stratégie financière poursuivie pour approfondir l'action engagée depuis 2015, et affirmer la capacité d'investissement de la Région ;
- une année 2020 marquée par une nouvelle étape de la Breizh COP.

1.2. Maîtriser la trajectoire financière

Le Conseil régional s'est fixé de longue date une trajectoire financière pluriannuelle exigeante et volontariste : réaliser les investissements nécessaires pour préparer l'avenir de la Bretagne (un PPI à 2,9 Md€) en conservant un autofinancement structurel à la hauteur de ces ambitions (une maîtrise des dépenses de fonctionnement à - 0.75 % par an sur périmètre historique).

Par ailleurs, la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics passe désormais par un dispositif triennal de contractualisation imposée avec l'État pour les collectivités les plus importantes. Pour les années 2018 à 2022, l'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement est fixée à 1,2 % par an, par rapport à une base 2017. À l'issue de la première année de mise en œuvre de cette contractualisation, il apparaît que les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités concernées ont diminué en moyenne de 0,3 %. Cette baisse a été de -1,4 % pour la Région Bretagne. Pour autant, le Conseil régional souligne les limites du pilotage mis en place, fondé sur l'évolution des dépenses brutes. Il oblige à un réexamen continu, année après année, de retraitements à opérer sur les dépenses de fonctionnement. Il est par ailleurs susceptible de freiner les partenariats et les cofinancements, notamment le recours aux financements européens.

A l'inverse, le Conseil régional relève qu'au niveau national l'objectif de réduction du besoin de financement (- 2,6 Md€) qui restait non contraignant n'a quant à lui pas été atteint, la dette consolidée des administrations locales continuant de croître en 2018. Ce résultat laisse présager un renforcement de la contrainte imposée par l'Etat sur ce volet, vraisemblablement par la mise en place d'une nouvelle génération de contrats, recentrée sur l'objectif de désendettement.

Au niveau des recettes, plusieurs dispositions nouvelles vont s'imposer à la Région :

- en ce qui concerne les dotations de compensation, la diminution attendue est de l'ordre de 2,8 M€ ;
- l'impact de la suppression progressive de la taxe d'habitation devrait rester mineur pour les Régions, celles-ci devant bénéficier d'une dotation budgétaire de l'État visant à compenser la perte des frais de gestion liés à la taxe d'habitation perçus depuis 2014 ;
- avec le transfert des compétences relatives à l'apprentissage aux branches professionnelles, une baisse des ressources de l'ordre de 71 M€ est attendue en 2020. Si les dépenses diminueront à due concurrence, la Région devra toutefois assumer le solde des aides à verser aux employeurs au titre des contrats conclus avant le 1er janvier 2019 ;
- les perspectives d'évolution des autres ressources régionales sont construites sur des hypothèses prudentes : CVAE + 2 % ; fraction régionale de TVA + 2 % ; stabilité TICPE ; taxe sur les cartes grises + 0,70 % ;
- la montée en charge du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) mobilisera 572 M€ de fonds publics entre 2019 et 2022, avec une participation de l'Etat s'élevant à 216 M€, le solde de 356 M€ étant financé par la Région.

En synthèse, les perspectives d'évolution des ressources régionales conduiraient à un rythme d'évolution des ressources de fonctionnement de l'ordre de 1 % par an en moyenne sur la période 2020-2024, après une baisse de près de l'ordre de 9 % entre 2019 et 2020 du fait de la réforme de l'apprentissage d'une part et de l'absence de projection des recettes liées aux fonds européens FEADER et FEAMP.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le Conseil régional rappelle que la norme d'évolution fixée à 0,75 % par an en 2015 a ensuite été portée à - 0,30 % en 2017, en raison des nouvelles compétences transférées par la loi NOTRe. Compte tenu du respect de la norme les années passées, et d'un ralentissement de -1,4 % en 2018, un assouplissement de cette règle est prévu pour la construction des budgets 2020 et suivants, qui verront les crédits de fonctionnement stabilisés sur le périmètre historique. A compter de 2022, il est projeté une stabilisation des dépenses de fonctionnement ce qui, en réintégrant les transports, réviserait la norme à périmètre courant à + 0,6 %. En réintégrant les intérêts de la dette, l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Région serait limitée à + 0,9 % par an en moyenne sur la période prospective. Cette norme d'évolution des dépenses de fonctionnement permet de placer la Région en situation de respecter le plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 % du contrat financier avec l'Etat, dès lors que sont bien exclus de la base de calcul les effets de périmètre identifiés.

Cette orientation s'appuiera notamment sur le renforcement du contrôle de gestion, comme par le développement de l'évaluation des politiques publiques.

Dans la continuité de l'action menée, le Conseil régional maintient la priorité donnée à l'investissement, trouvant sa traduction au travers d'un PPI d'un montant initial de 2,6 Md€ en 2016, revu à 2,7 Md€ en 2017 sous l'effet des transferts de compétences, puis relevé à 2,9 Md€ pour la période 2016 – 2021.

En ce qui concerne les lycées, le PPI tient compte de l'avancement des travaux prévus dans le cadre du schéma directeur immobilier adopté en décembre 2016 et du plan énergie dans les lycées. Par ailleurs, la réforme de l'apprentissage a imposé d'anticiper un certain nombre de dépenses d'investissement en accélérant les paiements avant la date butoir du 1er janvier 2020. Enfin, la forte progression des fonds européens qui transitent par le budget de la Région, en particulier du FEADER, conduit à réajuster à la hausse le PPI.

A périmètre courant, le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur la période 2016-2021 s'établit donc désormais à 2,99 Md€, dont les deux tiers devraient être réalisés fin 2019. La Région a fortement mobilisé l'emprunt au cours des dernières années, et continuera de le faire pour mener à bien ses projets. Ainsi l'encours de la dette pourrait atteindre 1,4 Md€ au terme du mandat.

La stratégie financière régionale reste compatible avec les mesures d'encadrement des finances locales, avec une évolution des dépenses de fonctionnement en deçà de la limite imposée de 1,2 %, et le respect des plafonds fixés par la loi et la capacité de la Région à honorer ses engagements, tout en conservant des marges d'action à moyen terme.

Dans ce contexte, et afin de poursuivre la dynamique d'investissement, le Conseil régional s'est attaché depuis plusieurs années à diversifier les sources de financement, le crédit bancaire étant complété par des enveloppes obtenues auprès des prêteurs publics ou par les émissions obligataires.

La capacité de désendettement qui devrait s'élever en fin 2019 à 4,2 ans pourrait atteindre 5,5 ans en 2021, puis 7,1 ans en 2024, soit un niveau proche de la limite fixée par la BEI. La solvabilité affichée par la Région demeure satisfaisante, et l'analyse des ratios financiers, comparée à ce qui était projeté début 2016, montre que la trajectoire financière est tenue et même plus favorable qu'attendue.

Les conditions actuelles de financement restent particulièrement favorables, ce qui permet, sur la période 2020-2024, de viser le maintien d'un coût moyen de la dette inférieur à 2 % (en 2018, taux moyen pour la Bretagne 0,81 % vs moyenne des régions 1,77 %).

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu la note « AA » avec une perspective stable.

La synthèse financière prospective présentée par le Conseil régional jusqu'en 2024 illustre ces projections.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER souligne tout d'abord la qualité du document présentant les orientations budgétaires pour 2020, celui-ci fournissant une analyse du contexte tout en apportant un éclairage sur les politiques du Conseil régional, sur ses ambitions comme sur les contraintes auxquelles il se trouve confronté.

Dans un environnement élargi à de nouvelles compétences et plus complexe, le CESER souligne ensuite que la réactivité et la capacité d'adaptation précédemment démontrées restent affirmées pour répondre aux besoins.

2.1. La poursuite des ambitions, en assumant les nouvelles compétences et en surmontant les contraintes

Le CESER partage le regard porté par le Conseil régional sur l'environnement économique, qui présente d'une part des indicateurs plutôt positifs, mais d'autre part de lourdes incertitudes, qu'il s'agisse du Brexit, des risques pesant sur les relations commerciales, des interrogations liées aux politiques monétaires, des menaces de conflits. Tous risques déjà présents depuis un an ou plus, et qui ne s'estompent pas.

Comme le déclare le Conseil régional, il importe aussi de prendre en compte les menaces climatiques et écologiques, auxquelles la Bretagne n'échappe pas, et ce d'autant plus que les orientations budgétaires doivent, les premières, traduire les inflexions attendues dans le cadre de la Breizh COP et du SRADDET qui vient d'être formellement arrêté.

Dans un contexte par ailleurs marqué par des tensions sociales, le CESER approuve les démarches engagées par le Conseil régional, d'abord face aux besoins d'écoute, de réponse et de proximité, qui se sont exprimés ; ensuite par le renforcement de l'accompagnement des acteurs économiques et des personnes, spécialement au travers du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

Le CESER rappelle toutefois que les réponses à apporter aux tensions sociales ne relèvent pas uniquement de la politique publique, mais également du débat démocratique. Or, au cours des derniers mois, le CESER s'est fortement inquiété de voir qu'à plusieurs reprises certaines décisions structurantes ont été adoptées par l'Etat et le Conseil

régional dans l'urgence (voir les avis du CESER de février et juin 2018 sur le contrat financier Etat-Région, de mars 2019 sur le contrat d'action publique et de novembre 2019 sur le SRADDET). Cet état de fait, couplé avec la perspective d'une réforme institutionnelle dont certaines tendances semblent menacer l'existence des espaces de concertation institutionnalisés, représente un risque pour la qualité du débat démocratique comme pour la lisibilité de l'action publique. Le CESER aurait aimé retrouver ces éléments dans la présentation du contexte et appelle à la plus grande attention sur ce point, d'autant plus que les prochains mois seront marqués par de nouvelles négociations autour de contrats structurants (programmes opérationnels pour les fonds européens, Contrat de plan Etat-Région et nouvelle génération de contrats de territoire) et par l'enquête publique ouverte sur le SRADDET.

Au sujet de la différenciation, le CESER apprécierait que les nouvelles modalités d'action évoquées lui soient présentées plus en détail.

Le CESER exprime par ailleurs son étonnement de voir qu'à nouveau, après la différenciation et la fiscalité locale, un groupe de travail composé d'élus régionaux a rendu un rapport en novembre dernier portant cette fois sur « les coopérations entre la Loire-Atlantique et la Bretagne administrative dans la perspective d'une réunification ». Le Conseil régional va-t-il délibérer sur ces différents rapports ? A-t-il l'intention de présenter le dernier en date au CESER ?

Le Conseil régional rappelle que 2020 représentera une année importante pour la contractualisation et le partenariat territorial, avec l'arrivée à échéance des CPER, des contrats passés avec les pays, des programmes opérationnels européens avec la négociation des nouveaux contrats. Le CESER partage le constat d'un exercice rendu plus délicat par le calendrier des élections municipales, et soutient le rôle de la CTAP dans la définition des priorités.

Le CESER ne peut qu'encourager la montée en puissance du Contrat d'action publique signé en février 2019, avec le volet du pacte d'accessibilité. Il est devenu évident que cette mise en œuvre doit désormais s'intégrer dans la Breizh COP, dont les objectifs ont été clairement identifiés et partagés avec l'adoption du SRADDET.

En ce qui concerne la capacité d'investissement de la Région, le CESER constate que malgré les nouvelles contraintes imposées par l'Etat, la Bretagne reste en mesure de porter son plan prévisionnel d'investissement (PPI) qui atteint presque 3 Md€ à l'horizon 2021, conformément aux prévisions. Le CESER salue aussi une nouvelle fois la qualité de la gestion mise en œuvre pour assurer les financements dans les meilleures conditions, ce qui, associé à des conditions de marché très favorables, contribue à augmenter la capacité d'intervention tout en respectant les limites fixées dans les différents ratios suivis.

Après les nombreux changements intervenus au cours des dernières années, l'exercice 2020 verra encore une réforme importante, avec le transfert de la compétence en matière d'apprentissage aux branches professionnelles ; à l'inverse avec la reprise d'une nouvelle compétence dans le domaine de l'orientation et de l'information sur les métiers et formations. Sur le premier point, le CESER rappelle l'attitude positive qui fut celle du Conseil régional pour assumer ses obligations vis-à-vis des apprentis avant la perte de cette compétence, et il encourage vivement les différentes parties prenantes à œuvrer ensemble pour apporter les bonnes solutions aux bénéficiaires des formations.

Le CESER apprécie que le fort soutien apporté au développement économique, sous différents angles, prenne désormais en considération les enjeux de la Breizh COP. Le document annonce « *l'amorçage d'une inflexion importante de nos politiques de développement économique pour une meilleure prise en compte des enjeux de la Breizh COP* ». Pour le CESER, il devient urgent de préciser de quelle manière seront construites et décidées ces évolutions, qui suscitent des attentes, mais également des craintes. Le document précise ainsi les évolutions à venir en matière de politique d'innovation, avec notamment une révision de la S3 maintenant lancée, appuyée sur une évaluation. Le CESER soutient cette manière de procéder et souhaite y prendre toute sa place, d'autant que cette révision de la S3 faisait partie des préconisations de son étude « *Recherche(s) et innovation en Bretagne* » (2018).

En revanche, le CESER constate que le document ne dit rien des aides aux entreprises : le Conseil régional prévoit-il d'en faire une évaluation, à l'aune notamment de leur compatibilité avec la Breizh COP ? Prévoit-il de les faire évoluer ? Si oui, quels partenaires seraient associés ?

Parmi ces différentes interventions, le CESER suivra avec intérêt la décision qui sera prise quant au rapprochement envisagé entre BCI et BDI, projet ne faisant l'objet d'aucune information détaillée. Quels sont les effets positifs attendus (simplification ? lisibilité ? ...). Ce rapprochement soulève également d'autres questions : quelles en seront les conséquences sur les moyens dédiés à ces structures ? Sur leurs liens avec leurs écosystèmes respectifs ? On sait en effet que certaines fusions peuvent distendre les liens avec des adhérents ou partenaires des structures, qui ne se retrouveraient plus dans les contours et les missions de la nouvelle entité.

Par ailleurs, le CESER souligne que 2019 fut une année majeure pour l'exécution du FEAMP et pour le déploiement du groupement interportuaire. Comme il l'a rappelé en 2014 dans la conclusion de son étude « *Economie maritime en Bretagne : changeons de regard* », les atouts maritimes de la Bretagne constituent un capital à faire fructifier et à valoriser par l'innovation. Aussi, il se félicite que le soutien à cette économie, son accompagnement et la structuration de cette filière soient affichés comme une priorité forte pour notre région. Les orientations budgétaires semblent ainsi exprimer une grande ambition du Conseil régional pour accompagner les filières portuaires, halieutiques et les énergies marines renouvelables. Si le CESER partage la volonté d'accompagner ces filières stratégiques pour l'économie maritime en Bretagne, il regrette toutefois que certains volets de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (éducation à la mer, nautisme...), sur lesquels le Conseil régional s'était pourtant engagé dans sa feuille de route Mer-Littoral, ne soient pas davantage détaillés dans ce document. Il souhaiterait que la contribution des autres axes de la politique maritime et littorale aux objectifs de la Breizh COP soit précisée. Le CESER s'inquiète des échos perçus sur la dérive budgétaire pouvant affecter le projet concernant le port de Brest.

Le CESER relève positivement que diverses actions seront conduites pour assurer la montée en compétence des personnes, au travers du CPRDFOP déjà en œuvre ; du PRIC ; d'une nouvelle organisation envers l'apprentissage en liaison avec les branches professionnelles qui en prendront la responsabilité à compter du 1^{er} janvier 2020 ; de l'installation de la nouvelle compétence en matière d'orientation et d'information sur les métiers et les formations. Il s'interroge en revanche sur l'appui susceptible d'être réservé à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Le CESER partage la volonté du Conseil régional d'un accompagnement plus spécifique s'adressant aux populations les plus fragiles, et recommande la mise en place d'une évaluation permettant d'apprécier le nombre de personnes touchées et leur insertion par la suite.

Le CESER apprécie que les projets touchant les lycées, contenus dans le schéma directeur de 2016, soient complétés par de nouveaux volets, qu'il s'agisse des enjeux énergétiques et environnementaux ; de la déclinaison de la feuille de route « Bien manger pour tous » ; de la mise en œuvre du plan énergie lycée ; ou du développement du numérique éducatif.

Les dispositions annoncées pour favoriser les transitions climatiques et écologiques paraissent pertinentes, et supposent une large mobilisation des différents acteurs. Ainsi, après la création de l'Agence bretonne de la biodiversité fin 2019, le CESER salue par exemple la mise en place de l'Assemblée bretonne de l'eau. Il souhaite que la composition de cette future Assemblée donne une large place à la société civile organisée : organisations professionnelles, syndicats, associations, scientifiques, etc. En outre, cette nouvelle Assemblée devra se donner des objectifs ambitieux et disposer des moyens appropriés (techniques et budgétaires) pour atteindre les objectifs de 100 % des masses d'eau bretonnes en bon état en 2027, pour respecter la Directive cadre sur l'eau.

Le CESER souligne néanmoins plus largement que les efforts budgétaires devront être à la hauteur de l'importance de ces enjeux pour l'avenir de la Bretagne, en cohérence avec la démarche Breizh COP et les objectifs du SRADDET. Il suivra l'idée de création d'un « fonds vert », comme celle d'un « plan hydrogène renouvelable », ces projets

restant cependant à préciser. Le CESER rappelle que la protection, l'utilisation raisonnée des ressources naturelles et la réduction des gaz à effet de serre constituent pour l'avenir autant de mesures conditionnant l'économie et l'emploi.

Une nouvelle génération de contrats de territoire, assez différente de la précédente, sera à définir. Le CESER suivra ainsi la recherche de simplification des mécanismes de financement ; le renforcement de la relation avec les EPCI ; le soutien à des enjeux spécifiques propres à certains territoires ; ainsi que la gouvernance qui sera assurée. Dans cet esprit, le CESER suivra la démarche du Conseil régional dans la contractualisation avec les territoires, afin de préserver la vision d'ensemble et la cohérence nécessaires. Il rappelle surtout son attachement à ce que ces nouveaux contrats soient élaborés selon les principes suivants :

- l'organisation de la solidarité entre les territoires à l'échelle régionale ;
- le confortement du maillage breton autour de son réseau de villes moyennes ;
- la co-construction de projets de territoires locaux, associant les citoyens et la société civile organisée au travers des Conseils de développement et de leur réseau ;
- la proximité.

Par ailleurs, ces principes ne devraient-ils pas être accompagnés d'indicateurs de suivi pertinents ?

Concernant la mise en œuvre des contrats actuels, plusieurs domaines retiendront particulièrement l'attention : la capacité à différencier les projets de centre-ville et centre-bourgs ; l'accélération du projet BTHD ; les initiatives expérimentales ; la gestion foncière. Le CESER partage l'ambition exprimée par le Conseil régional d'intervenir de façon plus forte sur les centralités.

Dans le domaine de la santé, l'action avec les territoires ne peut se limiter à prolonger le soutien apporté à des actions expérimentales, mais doit aussi venir accompagner des actions partenariales structurantes comme les maisons de santé pluridisciplinaires, la santé des jeunes, la prévention et la promotion de la santé auprès des jeunes, l'accès aux soins, les déserts médicaux...

En matière de mobilités, le Conseil régional souligne, justement, l'impact positif majeur de la LGV. Dans le cadre des nouvelles compétences dédiées aux transports interurbains, scolaires ou encore à la desserte des îles, le CESER suivra les dispositions qui seront prises, qu'il s'agisse de tarification, de mise en place d'une centrale d'appels unique, ou de généralisation de la billettique. Il soutient la volonté exprimée par le Conseil régional de négocier avec les EPCI les dispositions qui résulteront de la future loi d'organisation des mobilités (LOM), laquelle annonce de nouvelles répartitions des compétences. Le CESER suivra aussi la mise en œuvre des actions prévues par le pacte d'accessibilité signé début 2019, impliquant le soutien attendu à la RN 164, comme à l'amélioration du réseau ferré en faveur de la pointe bretonne mais aussi en faveur des lignes secondaires. L'encouragement financier au covoiturage proposé par la Région mérite d'être diffusé largement auprès des collectivités territoriales, des entreprises et des usagers.

Le CESER relève avec intérêt de nombreuses initiatives et dispositions dans les domaines de la culture, du tourisme, des langues, du sport. Il en est de même pour les autres actions prévues au niveau international afin de renforcer le positionnement et la visibilité de la Bretagne.

Le Conseil régional annonce une nouvelle étape de la Breizh COP en 2020. Le CESER s'est prononcé récemment sur le SRADDET, et les ambitions poursuivies. Au-delà des 38 objectifs inscrits dans le projet, il approuve le choix du Conseil régional de préciser ses engagements au moyen de feuilles de route transversales, et renvoie à son avis du 18 novembre sur les deux premières feuilles de route. Cette démarche apparaît bien comme une nécessité pour éviter un risque de cloisonnement pouvant s'avérer préjudiciable à l'efficacité et à la cohérence dans la mise en œuvre des objectifs eux-mêmes. Au titre du « bien manger pour tous », le Conseil régional évoque « la mise en place progressive de logiques d'éco-conditionnalité dans les aides aux entreprises de l'agroalimentaire comme aux exploitations agricoles » : le CESER rappelle son attachement au principe plus large d'éco-socio-conditionnalité.

2.2. Des contraintes budgétaires maîtrisées

La Région a illustré sa capacité à contenir son budget de fonctionnement dans les limites fixées par le contrat financier signé avec l'Etat en 2019. Ainsi, par rapport à une exigence limitant le plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement à + 1,20 % sur la base de 2017, la Bretagne a su les réduire de 1,4 % quand la diminution moyenne constatée pour les 322 collectivités concernées est de 0,3 %. Il note que la projection établie à l'horizon 2022 contiendrait la situation en-deçà de la limite de 1,20 %.

Pour l'avenir, le CESER souhaite être alerté si les craintes exprimées dans le dossier d'orientations budgétaires venaient à nuire à la mise en œuvre des décisions, à savoir la nécessité d'examiner chaque année les dépenses de fonctionnement pour être en mesure de négocier avec l'Etat le bien-fondé du retraitement de certaines lignes, et par ailleurs le risque de freiner les partenariats et les cofinancements, spécialement au niveau européen.

Il en est de même si de nouvelles mesures contraignantes étaient décidées dans la prochaine loi de programmation pour fixer un objectif de désendettement. Il est évident que les grandes réalisations en cours ou programmées appellent au fil du temps des financements adaptés et projetés dans les documents budgétaires successifs, dans le respect des normes sécuritaires en vigueur, et ne sauraient être remis en cause brutalement.

Le CESER relève que la minoration des dotations pour transfert de compensations d'exonération (DTCE) et de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) représentera une baisse estimée à 2,8 M€ dans le budget régional. A l'inverse, après suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale, la perte de la ligne correspondant aux frais de gestion revenant aux régions doit être intégralement compensée par une nouvelle dotation de l'Etat.

Sur le plan budgétaire, l'importante réforme transférant la compétence apprentissage des régions aux branches professionnelles devrait trouver son équilibre entre une perte de ressources estimées à 71 M€ et une diminution des dépenses à même hauteur. Si le montant n'est pas précisé, le CESER prend note que la Région sera encore appelée à verser les soldes des aides destinées aux employeurs d'apprentis, en respect des contrats conclus avant 2019.

Pour ce qui touche aux ressources, le CESER apprécie, comme les années précédentes, que les hypothèses retenues pour chiffrer les prévisions d'évolution des lignes CVAE / fraction régionale de TVA / TICPE / Cartes grises restent prudentes. Il constate par contre l'incertitude qui demeure quant aux recettes pouvant découler des fonds européens FEADER et FEAMP, et suivra attentivement leur évolution.

Globalement, le CESER retient que la mise en œuvre du projet régional repose :

- sur une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement ;
- sur la poursuite d'un Plan pluriannuel d'investissement, porté à presque 3 Md€ après les révisions consécutives aux transferts de compétences. Avec une priorité restant donnée à l'investissement, le CESER apprécie le soutien aux entreprises, spécialement au travers du « plan volaille » de 2018, et de prises de participations au sujet desquelles le CESER demande une information actualisée sur l'évolution des dossiers ou sur de nouvelles opérations. Il souhaiterait pareillement un éclairage sur le plan de compétitivité des ports de pêche engagé ;
- sur une maîtrise de l'endettement, dont on voit l'évolution des encours suivre le calendrier des principaux investissements, le CESER constatant l'absence de dérapage, mais au contraire une prévision allégée à terme ;
- sur la bonne solvabilité reconnue à la Région au travers des ratios en place, comme du maintien de la cote AA stable qui lui est appliquée. Le CESER constate là encore la qualité de la gestion déployée, clairement illustrée au niveau de l'encours des crédits par un taux moyen de 0,81 %, plaçant la Bretagne au premier rang des régions, à comparer à une moyenne se situant à plus du double (1,77 %).

En conclusion, dans un environnement en perpétuel mouvement et nourri d'incertitudes diverses, les orientations présentées pour 2020 confirment le cap, tout en s'inscrivant désormais dans la démarche Breizh COP engagée par le Conseil régional. Le CESER sera attentif à ce que ces orientations soient effectivement traduites dans le budget primitif 2020.

La déclinaison de ces orientations ainsi que de la Breizh COP devra s'accompagner d'un dialogue renforcé, au vu des attentes exprimées à ce sujet par les citoyens et la société civile, d'autant que d'autres évolutions majeurs sont à attendre, liées par exemple aux processus de décentralisation et de différenciation susceptibles de renforcer l'efficacité de l'action en région. Le CESER apportera toute son attention aux réponses qui seront apportées aux différentes demandes portées par la Région auprès de l'Etat.

Enfin, le CESER ne peut que rappeler son invitation à renforcer l'évaluation des politiques conduites en Bretagne, comme le Conseil régional en affirme une nouvelle fois l'intention, et apprécierait qu'un point soit fait sur les actions faisant aujourd'hui l'objet d'une évaluation.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Orientations budgétaires 2020

Nombre de votants : 88

Ont voté pour l'avis du CESER : 87

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie COTTIER Union régionale CFTC Bretagne

Je m'exprime au nom de l'Union Régionale CFTC.

La CFTC souscrit aux remarques du CESER néanmoins elle n'a pas bien compris les liens avec la Breiz Cop car sur un certain nombre de pistes d'action, elle y a vu plus un effet d'opportunité qu'une réelle mise en place d'une politique d'envergure.

Comme le CESER, la CFTC s'interroge sur la vision du Conseil Régional sur la formation professionnelle dans sa globalité. Même si les orientations restent sous l'égide régionale, la maîtrise des financements et notamment le transfert de l'ensemble des dispositifs FPC, ne permettront plus d'affiner les propositions de formation aux vrais besoins régionaux de proximité. Pour le moins ce transfert risque de ralentir les initiatives de proximité, évitant la case Pôle Emploi nécessaire pour développer et anticiper la continuité de l'emploi au niveau local.

La CFTC rappelle qu'il y a un an l'éclosion du mouvement des Gilets Jaunes demandait plus de démocratie participative. Or elle s'aperçoit qu'en réalité, on a fait semblant d'éteindre les mécontentements par des discours sécurisant, qui aujourd'hui en termes de démocratie participative, n'apportent que très peu de réponses aux attentes. Le Conseil Régional n'aura pu tenir qu'une seule conférence sociale au cours de l'année alors que de nombreux sujets transversaux ont du mal à trouver un dominateur commun. Le pays est sous tension et il y a un grand manque de lisibilité et de transparence sur les apports réels et les actions entreprises pour être en proximité et à l'écoute.

Cependant la CFTC ne peut que souligner la bonne approche des futurs contrats de territoire.

Mais comment enrayer la désertification de la ruralité, la disparition des petits commerces, des médecins, la perte d'attractivité voire le renoncement à l'engagement civique à l'approche du renouvellement des conseils municipaux ? quel peut en être le soutien régional ? La CFTC souhaite un développement de tous les territoires Bretons et elle craint que les politiques menées attirent de plus en plus les populations vers les centres urbains et leur périphérie.

De plus le réchauffement et le dérèglement climatique, tel que subi au cours de cette année 2019, s'il apparaît moins douloureux pour la Bretagne, reste une menace à laquelle il convient d'anticiper non plus sur du long terme mais au regard des éléments désormais qu'on ne peut plus maîtriser. Il risque d'en découler un transfert et une migration plus conséquente de la population (dont les retraités) vers des climats plus tempérés l'été et en moins grand risque d'immersion l'hiver. C'est toute notre attractivité en termes d'accueil, de tourisme, de préservation de nos richesses, de relocalisation et de répartition sur le territoire breton qui doit désormais prendre en considération ces possibles évolutions qui ne seront pas sans conséquences sur notre propre environnement, sur l'économie, la vie sociale et le bien-être et le bien-vivre de la Bretagne

La CFTC considère que la Bretagne a toujours eu le sens de l'innovation et de l'anticipation. Elle souhaite que le Conseil Régional continue de s'appuyer dans ses approches budgétaires sur les initiatives et les innovations notamment sociales qui émergent un peu partout sur nos territoires et les soutiennent. La région se doit de renforcer le dialogue avec la population afin d'éviter les fractures territoriales qui ne feraient qu'aggraver la pauvreté invisible dans nos campagnes désertées.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Brigitte LE CORNET
Confédération des petites et moyennes entreprises
(CPME) de Bretagne

Je m'exprime au nom de la CPME de Bretagne,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Alors que le pays connaît un mouvement social d'ampleur qui fragilise à **nouveau** une économie convalescente après les mouvements de contestation populaire de 2019, le CESER est amené à donner un avis sur les orientations budgétaires du Conseil Régional de Bretagne.

Le contexte de pression fiscale, de chômage de masse, de discipline budgétaire, impose de revoir en profondeur notre modèle économique, social, environnemental, public et démocratique.

L'objectif de créer de la richesse reste pourtant la condition indispensable au développement et au partage.

Nous saluons donc la volonté du Conseil Régional d'appuyer le développement économique de notre Région.

Cependant, préserver l'économie déjà en place doit aussi être une priorité et il faudra bien tenir compte du poids des prélèvements qui pèsent sur les entreprises, particulièrement les TPE et PME exposées à une rude concurrence internationale dorénavant facilitée par des plateformes de e-commerce.

Nous rappelons donc l'urgence à envisager une refonte de la fiscalité, en prenant la mesure de sa charge globale et de son poids sur le contribuable.

L'acceptation de l'impôt passera par son optimisation, son niveau de soutenabilité et appelle d'urgence une maîtrise de l'endettement qui atteint un niveau record.

Enfin, pour rétablir la confiance, les décisions des collectivités, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales, doivent faire l'objet d'études d'impact préalables, s'appuyer sur des données objectives et partagées. Et, plus les sujets seront complexes, plus ils nécessiteront d'expertise et de temps, pour que les citoyens se les approprient, les partagent, les financent.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

Le Conseil régional va débattre des orientations budgétaires pour 2020 dans le délai des 10 semaines précédant la présentation à l'assemblée régionale du projet de budget primitif. Après l'adoption le 28 novembre, à Brest, du SRADDET, le débat d'orientations budgétaires constitue un élément de vérification des premières impulsions d'engagements « Breizh Cop compatibles ».

Le Conseil régional veut aussi rappeler la confirmation de ses principaux engagements dans les grands projets d'investissements et la sécurisation de ses engagements contractuels et pluriannuels afin de proposer à ses partenaires « un cadre rassurant et une vision claire de ses actions. »

Il serait pour le moins opportun que ce souci le soit aussi comme employeur, ce qui est loin d'être démontré dans la volonté de la Collectivité de déployer en 2020 un nouveau régime indemnitaire sur la base d'une cotation des postes comme l'est par exemple dans le secteur privé la méthode « Hay ».

La lutte unitaire des personnels du Conseil régional contestant cette démarche politique reçoit tout le soutien des syndicats CGT de Bretagne et de la délégation CGT au CESER.

La CGT attend pour le moins que le Conseil régional, dans son fonctionnement, n'arbitre pas, comme employeur, la démonstration du recul social alors que ce même Conseil régional entre dans la dynamique Breizh Cop et les transformations qu'elle appelle.

Dans ce « monde à vivre », slogan de la Breizh Cop, il serait très curieux que ce monde, de fait « nouveau », se fasse au détriment des propres salariés du Conseil régional.

Ce serait d'autant plus curieux que cela s'effectue au prisme de « la rigueur budgétaire » imposée par un Etat bien généreux avec les subventions qu'il accorde du cercle privé de l'économie.

Le Conseil régional est un bon élève en terme de maîtrise de son budget de fonctionnement, mais il est tellement obnubilé par ce dernier qu'il est très loin d'approcher le plafond autorisé par l'Etat, c'est dire si des marges de manœuvre existent pour répondre aux légitimes revendications des personnels.

La CGT s'interroge sur cette doctrine qu'il faille être le meilleur élève au risque de compromettre une qualité de vie au travail.

Pour la CGT, l'urgence sociale actuelle doit être accordée à des négociations répondant favorablement à l'expression unitaire des personnels et de leurs représentants syndicaux.

La CGT partage l'avis du CESER, puisque c'est bien sur l'avis du CESER que notre assemblée s'exprime, sur trois autres points puisque le premier n'est pas de s'immiscer directement dans la gestion des ressources humaines de la collectivité.

La CGT partage le fait qu'à part la deuxième assemblée de Bretagne, nombreux seraient détenteurs d'un rapport concernant la perspective d'une réunification entre notre Région et le département de la Loire-Atlantique.

Après l'épisode de la remise du SRADDET dans des délais non respectés, et avec des modifications importantes du texte, des différentes saisines dans l'urgence et des « découvertes » de dernières minutes comme le Schéma Régional des Carrières examiné en commission permanente, la CGT se pose vraiment la question de cette fameuse légende des bonnes relations entre le Conseil régional et le CESER.

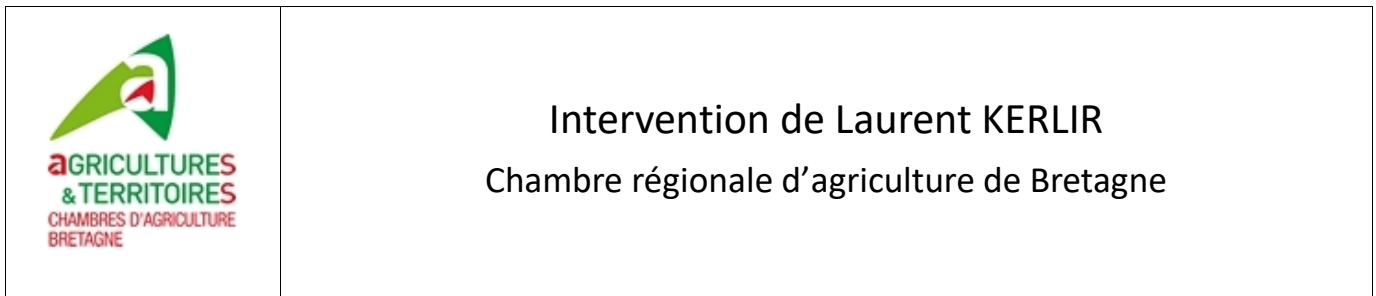
La société civile organisée, que le CESER représente, ne peut pas être malmenée ou alors c'est toute la société qui l'est.

L'avis du CESER insiste sur ce que la Breizh Cop se devra d'être « transformante ».

C'est bien évidemment le cas concernant la conditionnalité des aides financières aux entreprises. Nous le réaffirmons et le vérifierons lors du budget primitif : oui la question de l'éco-socio conditionnalité des aides aux entreprises sera une véritable marque -ou pas- de la capacité de transformer la vie en collectivité.

Enfin, et c'est le troisième point, il nous faudra véritablement la plus grande transparence au sujet des futures contractualisations et nous craignons que ces dernières puissent souffrir d'un déficit de gouvernance locale.

La CGT votera cet avis tout en réaffirmant qu'il est dangereux de vouloir toujours avoir en cible les salariés.es quand il s'agit des dépenses dites de « fonctionnement. »



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Affirmer une capacité d'investissements et s'engager intensément dans la transition climatique pour faire de 2020 une année forte de la Breizh Cop, constituent deux ingrédients forts des orientations du Conseil Régional pour 2020.

Pour le secteur agricole, investir pour l'avenir de nos entreprises et de nos filières en embarquant de plus en plus d'agriculteurs dans les transitions constituent également deux sujets majeurs.

Dans le droit fil de l'attention que nous avons portée aux feuilles de route de la Breizh Cop et au Sraddet dans notre séance du 18 novembre, nous rappelons notre attachement à privilégier les leviers d'accompagnement de l'agriculture régionale qui restent basés sur la notion de « rupture négociée » dans les inflexions proposées dans les politiques proposées.

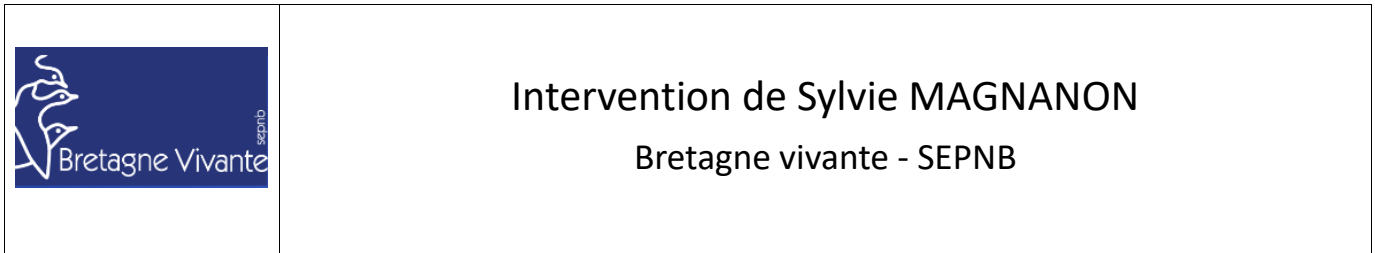
Le Conseil régional actionne la compétence que lui donne la loi NOTRe dans la définition sur le territoire des orientations en matière de développement économique, y compris par des prises de participation. Nous y voyons la reconnaissance de l'apport de l'activité agricole à l'économie et l'emploi dans les territoires et réaffirmons la nécessité de confirmer cet attachement en accompagnant les entreprises du maillon production. C'est pourquoi, nous souhaitons que les évolutions susceptibles d'être proposées dans les aides apportées aux entreprises agricoles ne subissent pas d'inflexions trop fortes et trop rapides. Nous souhaitons que soient rapidement précisées ce niveau d'inflexion et savoir comment elles seront construites et décidées ?

En effet les contraintes et les risques décrits dans le contexte économique pèsent également comme une menace pour le secteur agricole et agroalimentaire. Nous souhaitons donc, comme le suggère l'avis, être associés régulièrement dans les contractualisations et programmations qui vont être discutées dans les prochains mois.

Concernant la création de l'assemblée bretonne de l'eau, nous réaffirmons notre souhait que la profession agricole soit entendue et reconnue dans ses compétences et sa capacité à mobiliser les agriculteurs et leur permettre de concilier économie et transition écologique dans leurs entreprises. Nous insistons à cet égard sur les écueils parfois observés liés à la démultiplication des intervenants dans les EPCI et Syndicats d'eau qui ne nous semble pas toujours propice à la sobriété budgétaire collective.

La cohérence et la lisibilité des actions doivent véritablement être recherchées.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Bretagne vivante, d'Eau et rivières de Bretagne et du REEB.

Le Conseil régional inscrit ses orientations budgétaires pour 2020 dans un contexte particulier, marqué par la volonté de la collectivité de préciser, d'engager et d'amplifier ses engagements pour le climat. Nos associations saluent cette orientation et rappellent qu'elles constituent des maillons essentiels de la mobilisation citoyenne, mobilisation indispensable à l'adaptation de notre région au changement climatique et à la transition écologique.

Les transitions ne vont pas de soi : elles nécessitent une ingénierie locale, une animation des projets de territoire et un accompagnement des acteurs de terrain. Cela suppose de s'appuyer sur les initiatives et les compétences des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des acteurs associatifs.

Nombreux sont ceux, élus, techniciens, entreprises, agriculteurs, qui disent que les compétences de nos associations, qu'elles soient techniques, scientifiques ou pédagogiques, sont indispensables à la mise en place des transitions. Nous en sommes évidemment convaincus et sommes déterminés à mettre à disposition de la transition écologique nos connaissances techniques et scientifiques sur l'eau, la biodiversité, l'énergie et le climat ainsi que nos compétences pédagogiques en éducation à l'environnement. Nous savons en particulier que nous pouvons jouer, si nous en avons les moyens, un rôle majeur dans le partage des connaissances sur la nature, ainsi que dans la sensibilisation du public l'éducation et la formation.

Cependant, nous souhaitons à nouveau alerter le Conseil régional sur la situation extrêmement tendue dans laquelle se trouvent aujourd'hui les acteurs de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement en Bretagne. L'équilibre financier et humain, précaire, n'est plus acceptable. En 2020, nous devons être soutenus financièrement de manière significative et équitable, au même titre que d'autres acteurs économiques.

Car notre engagement associatif est aujourd'hui rendu difficile par l'instabilité et l'émiettement de nos ressources financières. Les socles financiers autrefois stables sont de plus en plus remplacés par des appels à projets chronophages au plan administratif ; beaucoup de temps et d'énergie sont ainsi perdus au détriment de l'action efficace. L'engagement bénévole ne peut pas suffire. Nous devons être appuyés pour nous aider à nous organiser, à former nos bénévoles et à nous investir de manière structurée aux côtés de tous les acteurs, publics ou privés, engagés dans la transition écologique.

Ainsi, au chapitre de la biodiversité, si nous voyons une avancée significative de l'implication de la Région dans ce domaine, avec la mise en route en 2020 de l'Agence bretonne de la biodiversité, permettez-nous d'être inquiets et dubitatifs quand, en page 9 du document d'orientations budgétaires, la Région propose simplement la « poursuite des réflexions en matière de financement des actions de biodiversité ».

Il est important et urgent de changer de vitesse et de TROUVER ENFIN LES SOLUTIONS au financement de ces actions. Nous en entrevoyons plusieurs pistes : la fiscalité, un fléchage différent des financements liés à l'innovation, une mise à contribution et une écoconditionnalité forte de l'ensemble des politiques sectorielles de la région : agriculture, eau, transport, aménagement du territoire, tourisme, recherche, éducation, notamment.

Nos associations souhaitent en 2020 être associées à ces réflexions sur le financement des actions liées à la transition écologique, en particulier celles concernant la biodiversité et l'éducation à l'environnement.



Intervention de Daniel TUNIER Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF et de la FRSEA Bretagne.

La présentation, rendue obligatoire par le code général des collectivités territoriales, des orientations budgétaires du Conseil régional, constitue un acte significatif permettant de mieux apprécier l'évolution de l'action de l'exécutif régional.

La Région revient sur la trajectoire décidée et annoncée dès 2014 et effective en 2015 de baisse à hauteur de 0,75% par an des dépenses de fonctionnement quand celles-ci progressaient encore de l'ordre de 2% par an trois ans plus tôt. Même si cet objectif avait été ramené à - 0,30% en 2017 suite au transfert de compétences issues de la loi NOTRe, nous appelons de nos vœux une telle évolution, et ce, afin de préserver les capacités d'investissement de la Région sans accroître démesurément la dette. La lecture de ces orientations budgétaires montre combien le Conseil régional se réjouit aujourd'hui d'avoir pris et assumé une telle décision.

La question de la dette de la Région et de la dette publique en général fait l'objet de développements importants dans ces orientations budgétaires. La contractualisation des plus grandes collectivités locales, donc de la Région Bretagne, avec l'Etat en vue d'une plus forte maîtrise des dépenses de fonctionnement y est longuement développée. Nous nous réjouissons de cette contractualisation et du volontarisme de la Région en la matière.

Nous relevons également positivement dans ce document le volontarisme de la Région en matière de développement économique et notamment l'accompagnement de la Breizh Fab et plus globalement des entreprises industrielles.

Nous tenons toutefois à souligner que le volontarisme des pouvoirs publics en matière de reconquête industrielle ne pourra réellement porter ses fruits que lorsque l'exécutif réduira réellement les prélèvements sur les facteurs de production des entreprises, notamment industrielles. Ces derniers, nettement plus élevés en France que dans les autres pays de la zone euro, pour ne citer qu'eux, sont de l'ordre de 120 milliards d'euros supérieurs à la moyenne de la zone euro. Nous avons demandé au cabinet KPMG de transposer les comptes de résultat de 10 entreprises françaises, dont une entreprise bretonne de l'agroalimentaire. En partant de salaires bruts payés identiques, les coûts de production français se sont révélés nettement supérieurs, et ce à cause de prélèvements obligatoires excessifs.

A titre d'exemple, l'entreprise agroalimentaire bretonne, pour produire les mêmes aliments, dans des quantités identiques, et en versant les mêmes salaires bruts, avec une masse salariale de 5 millions d'euros, a des coûts de production plus élevés d'1 million d'euros comparés à ceux de son homologue néerlandaise ou allemande ! Ne comptons pas sur ces pays pour aligner leurs prélèvements sur les nôtres. Il revient à la France d'adapter ses taux et assiettes de prélèvement si elle veut arrêter de détruire 1 million d'emplois industriels tous les 15 ans ! Tant que cette question ne sera pas traitée, le volontarisme de la Région, si utile soit-il, ne pourra réellement compenser, ces surcoûts insoutenables, destructeurs d'emplois et qui délitent notre tissu industriel qui irrigue nos territoires et contribue à notre harmonie sociale.

L'agriculture et notre industrie sont essentielles à notre développement économique et social. Les exposer à des coûts de production exorbitants, tout en versant je le répète les mêmes salaires bruts que leurs concurrentes étrangères, est destructeur de notre tissu social et dévitalise nos territoires.

La Région confirme par ailleurs son plan pluriannuel d'investissement de 2,9 milliards d'euros, faisant ainsi passer sa dette de 1 milliard 183 millions en 2019 à près de 2 milliards en 2024, soit une hausse de 67% !

Cette évolution se conjuguera avec la nouvelle orientation annoncée par la Région d'abandon de sa politique de diminution des dépenses de fonctionnement, rompant ainsi avec les efforts menés depuis 2015.

La Région considère elle-même dans ses orientations budgétaires que cette situation nécessite, je cite, de la « vigilance », « une attention constante » quant au maintien de sa capacité de désendettement qui va se dégrader au cours de ces prochaines années en passant de 4,2 ans en 2019, à 5,5 ans en 2021 pour atteindre 7,1 ans en 2024 quand la limite fixée par la Banque Européenne d'Investissement est de 8 ans et celle fixée par l'Etat est de 9 ans.

Le volontarisme de la Région va donc conduire à une forte augmentation de la dette d'ici 4 ans et nous rejoignons la Région quant à la vigilance et l'attention constante qu'elle requiert. Aussi, nous nous demandons si dans un tel contexte de dynamique de dette, il n'aurait pas été préférable de poursuivre la politique menée depuis 2015 de contraction des dépenses de fonctionnement.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

On ne reviendra pas sur le détail des Orientations budgétaires de la Région ni sur les engagements qu'elle prend pour répondre aux attentes issues de la Breizh COP ; cela a déjà été abondamment commenté dans l'avis du CESER. Surtout, pour ce qui concerne la FSU, on attend d'en voir le degré réel de traduction dans le Budget à venir. A ce stade on s'en tiendra donc à une réflexion d'ordre général.

Depuis des années la présentation de l'exercice budgétaire rappelle chaque fois comme une sorte de préambule l'obligation de s'adapter à l'incertitude d'un environnement en perpétuel bouleversement. La présentation budgétaire pour 2020 n'y déroge pas, même si cette année elle semble considérer la conjoncture économique globale plus favorable. On peut s'en étonner d'ailleurs, alors que ces derniers mois les signes annonciateurs d'une nouvelle crise financière d'ampleur semblent de nouveau s'accumuler.

Mais le principal facteur d'instabilité de ces dernières années pour la politique régionale c'est la politique menée par l'État lui-même qui met sous pression l'ensemble des administrations publiques, locales comme centrales, ou de Sécurité Sociale (ASSO). Aux baisses de financements succèdent ou s'ajoutent toutes sortes de « contractualisations » imposées dont les objectifs sont invariablement les mêmes : contraindre la dépense publique et limiter le niveau d'intervention des acteurs publics. Chacun peut aujourd'hui en constater les effets désastreux sur la politique de santé ou d'indemnisation du chômage, mais aussi sur le pouvoir d'agir des collectivités territoriales en matière d'investissement, d'emploi, ou encore comme on en a actuellement l'exemple à la Région, en matière de rémunération de leurs agents.

Cette politique, la Région ne la qualifie pas mais elle en exprime bien le principal effet : il faut s'adapter. Dans un ouvrage au titre éponyme (« Il faut s'adapter » - Sur un nouvel impératif politique), la philosophe Barbara Stiegler analyse justement ce mot d'ordre en lien avec les origines de l'idéologie néolibérale, puisqu'il s'agit de cela. Sa thèse est la suivante : contrairement au « toujours moins d'État » qui caractérise le libéralisme dogmatique et ultra-libéral, le néolibéralisme quant à lui requiert un État puissant mais dont toute la puissance est consacrée à la mise en mouvement de la société afin d'adapter celle-ci et les individus aux exigences du marché. A noter au passage que Barbara Stiegler expose aussi la conception singulièrement inquiétante de la démocratie qui en découle chez les promoteurs de cette pensée à l'instar de son fondateur, Walter Lippmann. Tout cela n'est pas du passé, cela nous parle de notre présent.

En tous cas on ferait bien d'arrêter de considérer l'objectif actuel de contraction radicale de la dépense publique en se référant toujours au vieux vocabulaire de la restriction morale ou religieuse - « rigueur », « austérité » etc. - car il s'agit en fait de tout autre chose.

Car ce que vise l'interventionnisme permanent de l'État néolibéral que nous connaissons aujourd'hui, c'est l'accélération de la dynamique du marché afin de soutenir le processus d'accumulation capitaliste au moment où celui-ci se trouve menacé par une double crise selon l'économiste JM Harribey – la crise de la profitabilité et la diminution drastique des ressources naturelles.

Pour les chantres de la doctrine il s'agit donc d'alimenter à tour de bras l'économie de la connaissance et des plateformes et la sphère financière, puisque c'est là, selon eux, que l'essentiel des profits encore à attendre se

trouvent et il s'agit pour cela d'orienter les comportements des acteurs - administrations publiques comprises - afin d'ouvrir tout le champ aux acteurs privés.

Il s'agit enfin de mettre la main sur la protection sociale, cette gigantesque sphère mutualisée dont le budget annuel de 650 Mds€ (trois fois le budget du pays) échappe encore aux appétits financiers. Sur ce point on ferait bien aussi d'abandonner certaines de nos vieilles oppositions conceptuelles – comme « étatisation versus libéralisation » - car elles ne nous permettent pas de comprendre ce moment historique particulier où les néolibéraux au pouvoir font de l'étatisation des comptes sociaux (de l'Assurance maladie, de l'UNEDIC, des retraites) l'instrument de la privatisation qu'il projettent pour la protection sociale, et surtout de l'adaptation progressive des assurés sociaux aux mécanismes du marché (complémentaires santé, complémentaires chômage, complémentaires retraite, épargne salariale, fonds de pension, etc.).

Les salariés qui ont fait grève jeudi et qui ont manifesté massivement contre le projet Delevoye-Macron ne maîtrisent pas toutes ces subtilités. En revanche ce qu'ils ont fort bien compris, c'est que l'étrange « camelote universelle à points » qu'on veut leur vendre sous couvert de « sauver la retraite par répartition » a fort peu à voir avec l'esprit de la Sécurité sociale universelle issue de la Résistance et portée par l'énergie d'un Ambroise Croizat.

Disons pour finir que cette disruption néolibérale au sommet de l'État a aussi de quoi rendre fous les acteurs politiques locaux de bonne volonté qui restent soucieux de mener des politiques d'intérêt général tournées vers les gens. On les comprend. On ne les tranquilliserait certes pas en leur révélant que derrière l'apparente injonction contradictoire à toujours « faire mieux avec moins et en faisant moins », il ne s'est jamais agi pour l'État néolibéral de leur demander de faire mieux, mais juste de les forcer à faire... tout autre chose.

Certes ce n'est pas rassurant. Mais qui sait, peut-être cette révélation les amènera-t-elle enfin un jour prochain à se montrer moins conciliants politiquement à l'égard de ceux qui leur imposent une telle injonction ?